

## Complexe sportif Léo Lagrange - Projet de rénovation complète de la piste d'athlétisme - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Au sein du complexe Léo Lagrange, la Ville dispose d'un stade d'athlétisme utilisé quotidiennement par les scolaires et par les clubs pour leurs entraînements et l'organisation régulière de compétitions.

La piste n'a jamais fait l'objet de rénovation depuis sa création en septembre 1986, hormis la réfection de deux couloirs intérieurs en 1995.

Actuellement, le revêtement de surface est abîmé en de nombreux endroits et ne répond plus aux exigences des divers utilisateurs : clubs, scolaires, universitaires.

D'un point de vue technique et au regard du niveau d'usure, il est indispensable de procéder à la rénovation de la piste d'athlétisme.

Cette opération viendrait en complément de la réfection complète des sautoirs en hauteur et à la perche et de l'achat de «garages» effectués en 2007 dans le cadre des tranches annuelles de la délégation «sports».

Plus globalement, après la rénovation du Palais des Sports et les travaux en cours de reconstruction du Stade de Football Léo Lagrange, cette opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du patrimoine sportif du sport de haut niveau.

Les travaux envisagés se dérouleront sur l'été 2008 et dureront environ un mois. Ils consistent en :

- le lavage soigné du revêtement de surface
- le remplacement ponctuel de quelques bordures
- la réfection de plusieurs caniveaux et le remplacement de l'ensemble des dalots de couverture des caniveaux
- la pose de bacs récupérateurs de sable en bordure des sautoirs en longueurs, ainsi que le remplacement de 3 planches d'appel
- la reprise du cuvelage de la fosse de steeple
- la mise en œuvre d'un coulis en polyuréthane gravillonné sur l'ensemble de la piste et des aires d'élan, hors celle du saut à la perche (5 700 m<sup>2</sup>)
- le traçage des couloirs et le marquage des repères conformément aux normes en vigueur.

Le montant de l'opération est estimé à 291 245 € HT soit 348 329,02 € TTC, les dépenses relatives au projet seront imputées au chapitre 23.414.2313.8016.30300 du budget principal.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Participation du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) | 58 249,00 €  |
| Participation de la Région Franche-Comté                               | 43 687,00 €  |
| Participation de la Ville de Besançon                                  | 189 309,00 € |
| Montant total HT   | 291 245,00 € |
| TVA à la charge de la Ville de Besançon                                | 57 084,02 €  |
| Montant total TTC  | 348 329,02 € |

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de rénovation de la piste d'athlétisme du complexe sportif Léo Lagrange,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du CNDS, de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 mai 2008.*